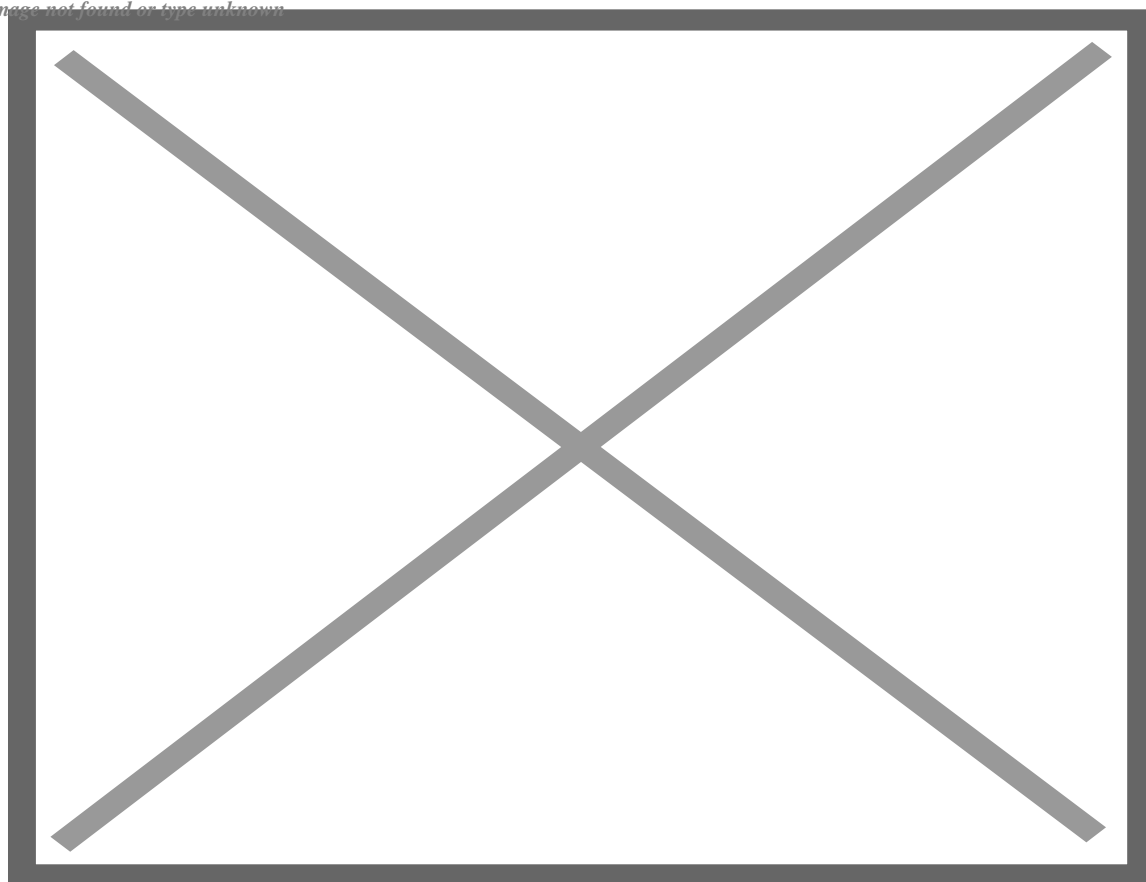


Le secrétariat argentin des droits de l'homme remet en question la condamnation de Milagro Sala

Image not found or type unknown



La Havane, 16 déc. (RHC)- Le Secrétariat argentin des droits de l'homme a remis en question jeudi la Cour suprême de justice pour avoir ratifié une peine de 13 ans de prison à l'encontre de la dirigeante sociale Milagro Sala pour association illicite présumée et escroquerie à l'Etat.

La Cour suprême de justice a rejeté le recours fédéral extraordinaire déposé par sa défense pour violation de la procédure régulière, précise l'organisation pour la défense des droits humains des Argentins dans un communiqué.

Signée par les juges Horacio Rosatti, Carlos Rosenkrantz, Juan Carlos Maqueda et Ricardo Lorenzetti, la Cour a utilisé des arguments formels pour rejeter l'affaire et a évité de se prononcer sur la question de fond. «Ce n'est pas surprenant, mais il est tout de même scandaleux qu'elle ait une fois de plus démontré son manque d'engagement envers la Constitution», ajoute le texte.

En outre, elle dénonce "les violations flagrantes des garanties judiciaires que la dirigeante sociale a subies devant les tribunaux de Jujuy", qu'elle considère comme faisant partie des actions visant à proscrire le chef de l'organisation Tupac Amaru et à obtenir une démobilisation sociale.

La plus haute juridiction a laissé en place une condamnation illégitime, une situation qui compromet la responsabilité internationale de l'État argentin. À Jujuy, le laboratoire de répression a été mis en place depuis le gouvernement de Mauricio Macri, dans le but de persécuter les opposants politiques en utilisant le système de justice pénale et les médias, ajoute-t-il.

Le communiqué du secrétariat argentin des droits de l'homme rappelle également qu'une agression similaire s'est produite récemment contre la vice-présidente Cristina Fernández, qui a été condamnée à six ans de prison et disqualifiée à vie de toute fonction publique.

Malgré cette décision, Milagro Sala doit rester en résidence surveillée en raison des mesures provisoires de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, qui a ordonné de protéger son intégrité physique et psychologique, et de mettre fin aux poursuites pénales arbitraires, conclut le Secrétariat

Source: Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/308140-le-secretariat-argentin-des-droits-de-lhomme-remet-en-question-la-condamnation-de-milagro-sala>



Radio Habana Cuba